

## **21 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS**

### **21.1 NATURE DES RISQUES**

Les principaux risques associés à l'exploitation de l'hypermarché AUCHAN sont :

- L'incendie
- L'émission à l'atmosphère de fluide frigorigène ou de composés toxiques (monoxyde de carbone) résultant d'un dysfonctionnement des installations de chauffage (roof-tops) ;
- De l'épandage accidentel de produits polluants (fuel, huile), lors des opérations de maintenance des équipements techniques ou de remplissage de la cuve alimentant le groupe électrogène.

### **21.2 CONCRETISATION DES RISQUES**

Au regard de l'accidentologie de ce secteur d'activité, de l'analyse de risques menée dans le cadre de l'étude de dangers, les principales causes des dysfonctionnements observés sont le fait :

- d'une défaillance des équipements (mécanique ou électrique) ;
- d'une erreur humaine ou d'un acte de malveillance ;

et n'induisent généralement que des effets limités sur leur environnement notamment des dommages au niveau des équipements techniques entraînant à une baisse de la production.

### **21.3 MESURES DE REDUCTION DES RISQUES**

Nous avons évoqué, ci-dessus, les différentes formes que pourrait prendre un accident au niveau des équipements de l'hypermarché.

Toutefois, la probabilité d'apparition de ces accidents reste faible au regard des mesures prises en matière d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Ces dernières montrent par ailleurs une réelle prise en compte de ces aspects par la direction d'AUCHAN.

Les principaux moyens de prévention sont les suivants :

- Formations et compétence du personnel amenés à assurer le fonctionnement, le suivi et la maintenance des équipements techniques ;
- Contrôles réguliers des équipements de sécurité, des installations (installations électriques, équipements de sécurité, équipements sous pression, détecteurs de fuite mobiles, moyens de lutte incendie...) ;
- Dispositifs de sécurité associés aux installations techniques (groupe électrogène, cuve, production frigorifique,...) ;
- Système de contrôle avec report des anomalies en cas de dysfonctionnement des équipements techniques ;
- Organisation de la sécurité en interne par le système de management.

Les principaux moyens de protection sont les suivants :

- Présence des installations dans des locaux spécifiques, ventilés reposant sur revêtement étanches ;
- Arrêt automatique des installations en cas de baisse de pression ou de surpression des installations ;
- Protection contre la foudre assurée sur l'ensemble du site ;
- Extincteurs mobiles adaptés aux risques en nombre et qualité répondant aux exigences du code du travail ;
- Détection automatique incendie et alarmes reportées au niveau du poste de sécurité ;
- Sprinklage
- Bouches incendie normalisées publiques réparties autour du centre commercial et à disposition des pompiers du parc ;
- Vanne d'obturation sur le réseau EP pour maintenir les eaux d'extinction sur site ;
- Installation accessible aux pompiers.

## **21.4 CONCLUSION**

Par les dispositions constructives, l'organisation interne de la sécurité, les équipements et les moyens de prévention et de protection mis en œuvre, l'hypermarché AUCHAN assure un niveau de sécurité satisfaisant vis-à-vis des tiers et de l'environnement pour l'exploitation de son activité.